

DELQUIGNIES CALAIS

NOTICE EXPLICATIVE DE GESTION DES EAUX PLUVIALES

L'étude de la gestion des eaux pluviales est étudiée avec les données suivantes :

- Perméabilité des sols : par la présence d'un niveau d'eau à faible profondeur, la perméabilité des sols n'a pas pu être effectuée. Réf. NDK2.M0055 – Indice 2 du 05.09.2022
- D9A, rétention des eaux incendie : 715 m³

Compte-tenu de la présence d'eau à faible profondeur, l'infiltration à la parcelle ne peut être retenue. Les eaux pluviales des cellules transiteront par une noue paysagère sans aucune valeur de tamponnement et les eaux pluviales de voirie PL et VL transiteront par un bassin de rétention enterré étanche avant d'être rejetés dans le réseau public.

Les eaux de voiries PL et VL seront traitées par un séparateur d'hydrocarbures en sortie de bassin. Ce dispositif sera muni d'un bypass afin de traiter 20 % du débit. Une pompe de relevage assurant un débit de 2L/s est positionnée après le séparateur d'hydrocarbures.

La mise en place de cette pompe induit une nécessité de tamponnement, conforme à la note de calcul ci-jointe (315 m³ avec un temps de vidange de 44h) stocké dans le bassin enterré étanche de 715 m³.

Le terrain ne permettant pas l'infiltration, les eaux pluviales de toitures sont directement dirigées vers le domaine public sans débit limité ni traitement.

En cas d'incendie, les eaux d'extinction seront confinées dans les cours de quais et dans le bassin de rétention enterré et étanche par action de la vanne de barrage asservie au système de détection incendie.

Le volume est de 57 m³ dans la cour de quais attenante à la cellule 1, 48 m³ dans la cour de quais attenante à la cellule 2 et 660 m³ dans le bassin de rétention enterré étanche, soit 765 m³ au total, ce qui permet de satisfaire et respecter la D9A qui est de 715 m³.

Annexes :

- Calcul bassin enterré étanche
- Rapport – Etude géotechnique de conception (G2) – Réf. NDK2.M0055 – Indice 2 du 05.09.2022
- Feuille de calcul D9/D9A